

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2014**

**consacrée à l'examen des dossiers  
de propositions d'aides financières**

**Relevé de décisions**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'est réuni le 16 octobre 2014 à ROZERIEULLES, sous la présidence de M. FRADIN pour une réunion spécifiquement dédiée à l'examen des propositions d'aides.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en listant les délégations de pouvoir reçues. Il souligne le caractère particulier de cette réunion, cet examen des aides en formation plénière étant lié au fait que la Commission des Aides Financières n'est pas encore « réinstallée » à la suite du renouvellement des membres du Comité de bassin, puis du Conseil d'administration.

**I. Approbation du relevé de décisions de la séance du 24 juin 2014**

Le relevé de décisions de la séance du 24 juin 2014 est approuvé en l'état.

**II. Présentation générale de la séance du jour**

**II.1. Autorisations d'engagement**

La présente séance se caractérise par un niveau d'autorisations d'engagements de 13,9 millions d'euros, soit 69 dossiers. Ce volume d'aides financières est en deçà de celui généralement présenté aux Commissions des Aides Financières des mois d'octobre, ce qui peut s'expliquer par la programmation d'une commission supplémentaire prévue en décembre 2014.

Les autorisations d'engagement des propositions d'aides se répartissent majoritairement sur les volets « Industries » (46 %), « Assainissement » (20%), et « AEP » (8%).

Le niveau d'engagement du domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau », domaine prioritaire, continue de progresser plus rapidement que celui du domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau ».

La baisse du rythme de consommation des autorisations d'engagement du domaine 2 témoigne notamment d'un ralentissement du niveau d'investissements des collectivités.

La majorité des dossiers présentés en séance ont un caractère prioritaire et représentent 80 % du volume des aides attribuées.

## II.2. Synthèse technique

Le bilan des indicateurs par rapport à l'objectif à atteindre (issus du contrat d'objectifs adopté par le Conseil d'administration) incluant les dossiers de la présente séance est présenté :

- **assainissement non collectif** : objectif atteint à 71 %. L'objectif de réhabiliter plus d'installations non collectifs dans le cadre du 10<sup>ème</sup> Programme devrait être atteint ;
- **zones humides acquises** : objectif atteint à 30 %. La progression est concernée par un seul dossier (80 ha acquis), ce qui traduit notamment la difficulté de promouvoir les actions d'acquisitions de zones humides ;
- **ouvrages rendus franchissables** : objectif atteint à 123 % depuis la Commission des Aides Financières précédente et aucun dossier de la présente séance ne concerne cet indicateur ;
- **linéaire de cours d'eau restaurés** : objectif atteint à 48 %. Cet indicateur progresse lentement ;
- **dispositif de Solidarité Urbain-Rural** : objectif atteint à 52 %. La faible progression constatée corrobore le ralentissement de l'investissement des collectivités (eau potable, assainissement) déjà constaté via la baisse du rythme de consommation des autorisations d'engagement du domaine 2.

Pour pallier ce ralentissement, le Conseil d'administration s'interroge sur l'opportunité d'une révision des modalités d'intervention en faveur des collectivités. Le Directeur général propose que cette question s'inscrive dans la réflexion globale de révision du 10<sup>ème</sup> programme dès 2015.

## II.3. Fiche de proposition d'aide financière et DEMATCAF

Une présentation rapide de la forme des nouvelles fiches de propositions d'aides financières est faite en séance. A noter que l'indication du montant des redevances acquittées par le bénéficiaire de l'aide est souhaitée par les administrateurs sur certains dossiers. Cette indication peut être réalisée de manière manuelle mais n'a pas pu être automatisée compte tenu de la vétusté du logiciel de gestion des aides actuel.

A cette occasion, le Conseil d'administration est informé de la démarche en cours, commune avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie, pour l'acquisition d'un nouvel applicatif de gestion des aides financières.

Par ailleurs, la consultation en ligne des dossiers relatifs aux aides présentées habituellement en Commission des Aides Financières via l'outil DEMATCAF est étendue aux aides accordées par le Directeur général dans le cadre de sa délégation.

## III. Points particuliers ayant fait l'objet d'une évocation en séance

Le Conseil d'administration valide le renouvellement du partenariat avec l'**Agence de Services et de Paiement (ASP)** concernant la gestion des aides « agricoles » pour l'année de transition 2014, matérialisé par 6 conventions tripartites (3 pour les aides « MAE » et 3 pour les aides à l'investissement) associant respectivement chacune des Régions du bassin Rhin-Meuse (page 31).

Il est précisé que de nouvelles conventions, spécifiques aux nouveaux Programmes de Développement Rural Régionaux et couvrant la période 2015-2020, seront présentées début 2015.

## IV. Aides financières ayant fait l'objet d'une présentation particulière

### IV.1. Direction Territoriale Moselle Amont et Meuse

Le Conseil d'administration approuve, à titre dérogatoire, la non application de la réfaction prévue au contrat pluriannuel d'assainissement (n°1508) de la **commune de Le Chesne (08)** pour le retard d'achèvement des travaux, compte tenu des arguments présentés (page 89).

Le Conseil d'administration approuve l'aide financière pour la réalisation par **Voies Navigables de France (54)** du diagnostic détaillé des ouvrages hydrauliques pour le rétablissement de la continuité écologique sur le cours de la Meuse (page 63).

Le Conseil d'administration se prononce favorablement sur le projet d'étude et de travaux pour le recyclage d'effluents dans le circuit secondaire de refroidissement de la **Centrale de Chooz (08)** (page 81).

#### **IV.2. Direction Territoriale Moselle Aval et Sarre**

Le dossier présenté par **EDF** contribuant à la réduction des rejets de cuivre et de zinc dans la Moselle émis par la **Centrale de Cattenom (57)** a suscité quelques interrogations préalablement à son approbation par le Conseil d'administration (page 140). Aussi, les éléments suivants ont été précisés en séance :

- le montant d'aide financière, bien que significatif pour l'Agence de l'eau, ne contribue qu'à hauteur de 2% du montant total du projet,
- le procédé projeté est déjà expérimenté sur le site de Chooz. Les analyses d'eau réalisées lors de cette expérience n'ont pas révélé le rejet d'autres substances dangereuses,
- le montant des redevances acquittées par EDF (tous sites confondus) représente 60% à 70% des redevances des activités économiques.

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à la demande d'aide financière du **Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny (54)** pour l'acquisition de 36,78 hectares permettant la préservation de la source des Brasseries à Tramont-Saint-André. Le Conseil note qu'un bilan qualitatif de l'eau sur les nitrates et les pesticides de ce captage « Grenelle » est de fait prévu par les services de l'Etat. Par ailleurs, la question de l'influence sur le marché du taux élevé d'aide de l'Agence pour ces acquisitions est soulevée. Toutefois, considérant la forte garantie de résultats de ces aides pour la protection des captages, le Conseil approuve les modalités d'aides (page 143).

Le Conseil d'administration valide le programme de partenariat avec la **Communauté de Communes du Lunévillois (54)** pour l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières du territoire (page 161).

Concernant le projet présenté par la **Ville de Metz (57)**, qui porte sur l'étude et les essais pilotes de traitement d'eau potable par nanofiltration, le Conseil d'administration attire l'attention sur le coût d'exploitation d'un tel traitement et sur les autorisations nécessaires pour l'évacuation des concentrats issus du procédé. L'étude et les essais devraient permettre de préciser ces éléments : aussi, le Conseil d'administration valide la proposition d'aide financière (page 155). Enfin, le Conseil constate que ce projet ne résoudra pas les problèmes de chlorures dans la Moselle, mais permettra la distribution d'une eau potable.

#### **IV.3. Service Espaces Naturels et Ruraux**

Le Conseil d'administration confirme l'avis de principe favorable émis à la précédente séance de juin, par l'attribution d'une aide financière à l'**Etablissement Public Foncier de Lorraine** pour l'acquisition foncière de l'Etang Romé à Royaumeix (**54**). A la demande du Conseil, il est précisé que le plan de gestion prévoit une activité de pisciculture extensive avec un cahier des charges précis (page 201).

#### **IV.4. Direction Territoriale Rhin Supérieur et III**

Le Conseil d'administration valide la proposition d'aide financière pour le projet des **Grands Chais de France (67)**, qui vise à réduire la pollution à la source et fiabiliser le fonctionnement de l'ouvrage d'épuration dans un cadre d'augmentation de la production (page 245).

#### **IV.5. Délégué aux Relations Institutionnelles**

Le Conseil d'administration approuve la participation de l'Agence de l'eau, au Forum Mondial de l'Eau, qui se déroulera en Corée du Sud en avril 2015 (page 191), via l'aide attribuée au **Partenariat Français pour l'Eau**, chargé au plan pratique de la coordination de la présence française.

## V. Compte rendu des décisions d'aides accordées par le Directeur général

M. MICHELET rend compte des aides accordées dans le cadre de sa délégation de compétence pour la période du 13/05/2014 jusqu'au 02/09/2014, pour la présente séance (page 273) :

- 332 opérations, dont 71 opérations sur la ligne 12 avec une majorité de tranches de contrats signés antérieurement au 10<sup>ème</sup> Programme ;
- 10 millions d'euros sur le contingent d'autorisations de programme de 2014, dont 4,1 millions de tranches de contrat sur la ligne 12.

Le Conseil d'administration donne quitus au Directeur général pour les aides accordées dans le cadre de sa délégation.

**L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par le Conseil d'administration par l'adoption des délibérations 14/11 et 14/12.**

Le Président du Conseil d'administration,



Guy FRADIN

NB : *Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.*